

GUIDE DU PARTENAIRE

des meublés de tourisme



20
25 > 20
26





QUI SOMMES NOUS ?

Vallée d'Aulps Tourisme, classé Catégorie II du classement des offices de tourisme de France (classement croissant de II à I, suivant le niveau des aménagements et les services garantis aux touristes et aux professionnels du tourisme).

Territoire d'action de 9 communes de la Vallée d'Aulps :

La Forclaz, La Vernaz, La Baume, Le Biot, Seytroux, Saint-Jean d'Aulps, Essert Romand, La Côte d'Arbroz, Montriond.

Constitué sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) depuis janvier 2006 et porté par la Communauté de Communes du Haut-Chablais depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République).

Dirigé par un comité de direction de 21 membres :

- 11 élus représentant les 9 communes de la Vallée d'Aulps dont M. Jean François MUFFAT (Président) et Mme Sophie COTTET (Vice-présidente).
- 10 socio-professionnels du tourisme de la Vallée d'Aulps, partenaires de l'Office de Tourisme.

LES MISSIONS DE VALLÉE D'AULPS TOURISME ?

Promotion : Développer la notoriété et l'image du territoire de la Vallée d'Aulps.

Accueil : Assurer le conseil en séjour dans les bureaux d'accueil de Saint Jean d'Aulps et Montriond.

Animation : Développer un programme d'animations et événementiel sur tous les domaines skiables et les villages du territoire.

Coordination des partenaires du développement touristique local : Structurer l'offre touristique autour d'un projet de destination.



2024

Quelques chiffres



194 partenaires
à l'Office de Tourisme



276 711 visiteurs

sur site internet
www.valleedaulps.com



7 000

brochures Guides Touristiques

(guides été et hiver, guides français et guides anglais)



9 600

fans Facebook



2 800

abonnés Instagram

UNE ÉQUIPE

à votre service

**Votre référent Hébergement,
Partenariat, Taxe de séjour**

Séverine MUDRY

☎ 04 50 72 15 15

✉ severine@valleedaulps.com

✉ taxedesejour@valleedaulps.com

Directeur

Camille THIRIET

☎ 04 50 72 91 84

✉ directeur@valleedaulps.com

Responsable Communication et Marketing

Mélanie GILSON

☎ 06 85 17 82 36

✉ melanie@valleedaulps.com

Chargé de Projets e-tourisme

Victor DEMILLY

☎ 04 50 72 16 16

✉ victor@valleedaulps.com

Social Média Manager

Lucie TANGUY

☎ 06 86 23 99 85

✉ lucie@valleedaulps.com

Responsable Accueil

Sophie PATURAL

☎ 04 50 79 65 09

✉ sophie@valleedaulps.com

Responsable Animations et Événements

Marine ROGER

☎ 06 66 33 70 47

✉ marine@valleedaulps.com

Demandes générales

✉ info@valleedaulps.com

Équipe renforcée par des saisonniers en été et hiver.

OÙ NOUS TROUVER ?

Bureau administratif :

Direction, communication,
webmaster, taxe de séjour,
partenariat, hébergements
1748, route des Grandes Alpes
(2^e étage de la Mairie)
74430 SAINT-JEAN D'AULPS

Bureau accueil

de Saint-Jean d'Aulps :

Accueil touristique
1959, route des Grandes Alpes
74430 SAINT-JEAN D'AULPS

Bureau accueil Montriond :

Accueil touristique et bureau
animation
36, route de Morzine
74110 MONTRIOND

NOS OUTILS



Edition

brochures été et hiver,
plan, affiches, éditions diverses



Site web

www.valleedaulps.com



Carte interactive

Résa Local



Signalétiques outdoor

tentes, kakemono, oriflammes



Réseaux

Facebook, Instagram,
Tik Tok, LinkedIn



Réseau d'écran

(salle hors sac des Lindarets)



TAXE DE SÉJOUR

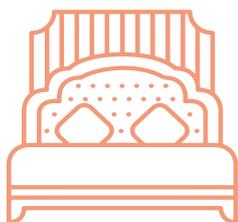
La taxe de séjour est une taxe qui est due par les vacanciers en séjour dans la vallée. Elle est perçue par les hébergeurs et/ou les plateformes de location, puis reversée à l'Office de Tourisme.

HÉBERGEMENTS CLASSÉS :

Pour les hébergements classés en étoiles (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, campings, hébergements insolites, villages vacances), les palaces, chambres d'hôtes, aire de camping-car, parcs de stationnement touristique par tranche de 2 heures : les tarifs sont fixés en Euros, par nuitée et par personne de +18 ans, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

HÔTELS, RÉSIDENCE DE TOURISME,
MEUBLÉ DE TOURISME

Palaces →	4,20 €
★★★★★	3 €
★★★★☆	2 €
★★★☆☆	1,50 €
★★☆☆☆	0,90 €
★☆☆☆☆	0,80 €



HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS :

Pour les hébergements non classés ou en attente de classement (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, villages vacances) hors hébergement de plein air : le tarif variable (*) correspond à 5% du coût de la location par personne par nuitée (**), plafonné à 4,20 €.



Calcul du Montant à percevoir :

$$\begin{aligned} & \text{Nombre de personnes} \\ & \quad \times \\ & \text{nombre de nuitée} \\ & \quad \times \\ & \text{tarif variable (*) de la taxe de séjour} \end{aligned}$$

(*) Tarif variable = prix par occupant de la nuitée (**) x 5%
plafonné à 4,20 €

(**) Prix par occupant de la nuitée = prix de l'hébergement
pour le séjour ÷ nbre de nuits du séjour ÷ nbre d'occupants

Exonération : pour les personnes de moins de 18 ans et les travailleurs saisonniers avec un contrat de travail dans la vallée.



LE MULTI PASS

Qu'est-ce que le Multi Pass
Portes du Soleil ?

Le Multi Pass est une carte qui permet à son détenteur d'accéder à plus de 70 activités à l'échelle des Portes du Soleil pendant la saison estivale et de façon illimitée : remontées mécaniques piétons, piscines et lacs aménagés, tennis, sites culturels, patinoires, mini-golf, transports, etc.

Une solution pour des vacances qui remplissent d'énergie sans vider le porte-monnaie !



COMMENT FAIRE BÉNÉFICIAIRE DU MULTI PASS HÉBERGEUR À VOS CLIENTS ET CONDITIONS ?

- Payer son partenariat auprès de Vallée d'Aulps Tourisme (voir page suivante)
- Payer son adhésion Multi Pass auprès de l'Association Portes du Soleil (tarif ci-contre)
- Percevoir et reverser la taxe de séjour.

Période de validité du Multi Pass :
du 29 mai au 2 novembre 2025

Lit = capacité de couchage totale homologuée de votre hébergement. À titre indicatif : un lit double, un canapé-lit/clic clac, représentent 2 lits.



FORMULES MULTI PASS • FOA
3

MULTI PASS HÉBERGEUR

Pour les vacanciers en hébergement « Multi Pass »
(sur un séjour minimum de 2 jours)
= 3 €/jour de séjour
ou Multi Pass inclus
au tarif de location,
selon la formule d'adhésion
de l'hébergeur.

MULTI PASS JOURNÉE

Pour les vacanciers à la journée
ou en séjour chez un hébergeur
« non Multi Pass » ou pour les résidents.
= 15 € la journée

MULTI PASS SAISON

Accessible à tous, pour toute la saison estivale,
valable sur la période de validité du
Multi Pass (carte nominative)
= 110 €/adulte
ou 80 €/enfant-jeune
(de 5 à 25 ans)

TARIFS DE L'ADHÉSION MULTI PASS 2025 :

2 FORMULES POSSIBLES

Tarif d'adhésion calculé sur la capacité d'accueil du meublé et progressif selon la période d'adhésion :

Formule Séjour (formule basique), pour accès au Multi Pass à 3 €/jour de séjour :

19 €/lit
si paiement
avant le
31/05/25

22 €/lit
si paiement
entre le
01/06/25
et le 31/06/25

29 €/lit
si paiement
à partir du
01/07/25

Calcul sur la capacité totale de l'hébergement.

Formule Saison : pour Multi Pass inclus à la location

50 €/lit
si paiement avant le
30/06/25

70 €/lit
si paiement à partir
du 01/07/25

Calcul sur la capacité totale de l'hébergement ou minimum 60% de cette capacité.

DEVENIR PARTENAIRE AUPRÈS DE VALLÉE D'AULPS TOURISME

Votre participation financière 2025 vous permet d'être partenaire dès votre souscription jusqu'à avril 2026. Pour devenir partenaire de l'Office et faire partie de la Centrale de disponibilités, le meublé doit être classé.



POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE

de Vallée d'Aulps Tourisme ?



Vous faire connaître et accroître sa visibilité

- Apparaître sur le site internet **www.valleedaulps.com**
- Faire partie de la Centrale de disponibilités des meublés (système location de particulier à particulier) et apparaître sur la liste de diffusion des loueurs de meublés classés
- Apparaître dans la base de données touristique régionale partagée APIDAE (alimentant les informations sur le site Savoie Mont Blanc)
- Faire partie du Multi Pass des Portes du Soleil en devenant Hébergeur Multi Pass.



Être accompagné dans ses projets

- Bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de notre équipe
- Être accompagné dans le classement de votre hébergement en Meublé de Tourisme (prise en charge d'une partie du classement, la 1^{re} année du classement)
- Bénéficier des formations d'Innovation et Développement Tourisme 74 pour vous aider dans votre activité de loueur.



Faire partie d'un réseau de professionnels

- Être représenté au sein du comité de direction de Vallée d'Aulps Tourisme par le biais d'un représentant
- Recevoir les programmes d'animations par email
- Recevoir les actualités de l'OTVA
- Participer à la promotion de la Vallée d'Aulps
- Bénéficier de la carte Pass Pro Tourisme Sans Frontière : gratuités et réductions sur sites touristiques partenaires au Pass Pro, de la Haute-Savoie à la région lémanique suisse.



NOS CONSEILS :

- Mettre des photos de qualité pour valoriser l'hébergement**
- Mettre à jour rigoureusement le planning de réservation**

Vos engagements :

- Agir en ambassadeur de la destination Vallée d'Aulps auprès de votre clientèle
- Déclarer votre activité de location auprès de la Mairie et nous fournir une copie de la déclaration en Mairie
- Être classé Meublés de Tourisme selon les normes touristiques pour faire partie de la Centrale de disponibilités
- Percevoir et reverser la taxe de séjour
- Informer de vos changements, nouveautés, nouvelles photos, etc.
- Mettre à jour votre planning de réservation ou envoyer l'état de vos réservations
- Intégrer un lien vers www.valleedaulps.com sur votre site Internet (si vous en possédez un)
- Mettre de la documentation à destination de la Vallée d'Aulps à la disposition de vos clients
- Si vous avez un site Internet dans une autre langue, avoir une version française de votre site Internet.



TARIFS DU PARTENARIAT

**Meublé classé,
en cours de validité**

PARTENARIAT CLASSIQUE
120 € le meublé
60 €/meublé supplémentaire

- ✓ Je complète la fiche de souscription ci-jointe, **recto-verso**, en indiquant le montant correspondant au meublé classé.
- ✓ J'envoie la fiche de souscription + paiement du partenariat correspondant à l'adresse ci-dessous.

Majoration de 30% pour les meublés de tourisme situés hors territoire de Vallée d'Aulps Tourisme, sous réserve qu'ils soient aussi adhérents à leur office de tourisme de référence.

NOUVEAUTÉ ! Vallée d'Aulps Tourisme accompagne les loueurs de meublé pour le classement de meublés : Afin d'aider le propriétaire à faire classer son hébergement en « Meublé de Tourisme », Vallée d'Aulps Tourisme a passé une convention avec Innovation et Développement Tourisme 74 (IDT), pour prendre en charge une partie du coût du classement (à la condition que le meublé soit également partenaire à l'office de tourisme).

En prenant le partenariat avec Vallée d'Aulps Tourisme, nous proposons de :

- Bénéficier d'une réduction sur le coût du classement en Meublé de Tourisme, réalisé par Innovation & Développement Tourisme 74 : l'OT prend en charge 50% du montant, à condition de devenir partenaire de l'office (sans obligation de faire partie de la centrale de disponibilités).
- Bénéficier d'une réduction de **35%** sur le partenariat à Vallée d'Aulps Tourisme l'année de la classification en meublé de Tourisme.
- Faire partie de la Centrale de disponibilités de l'office de tourisme : système de location « de particulier à particulier ». (Facultatif)

**Meublé non classé,
mais je lance la procédure
de classement avec IDT**

**PARTENARIAT
RÉDUCTION 35%**
(uniquement sur 1^{er} année
du classement)

78 € le meublé
39 €/meublé supplémentaire

- ✓ Je lance la procédure de classement : j'envoie la Demande de Classement et le paiement à IDT.
- ✓ Je complète la fiche de souscription ci-jointe pour le partenariat à l'OTVA, **recto-verso**, en indiquant le montant correspondant au meublé NON classé.
- ✓ J'envoie la fiche de souscription + paiement du partenariat correspondant à l'adresse ci-dessous.



Vallée d'Aulps Tourisme
Partenariat des meublés
1748, route des Grandes Alpes
74430 Saint-Jean d'Aulps



VOUS DÉSIREZ DEVENIR PARTENAIRE ?

POUR TOUTE DEMANDE DE PARTENARIAT



Séverine MUDRY
04 50 72 15 15
severine@valleedaulps.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.valleedaulps.com

Réseaux sociaux



IMPORTANT : les informations recueillies vous concernant sont potentiellement publiées (presse, prestataires...) font l'objet d'un traitement destiné à l'élaboration de la brochure, de notre site Internet et centrale de disponibilités (www.valleedaulps.com), sont renseignées et centralisées dans la base de données : APIDAE.

Ces données pourront être exploitées par différents partenaires (Auvergne Rhône Alpes Tourisme, Savoie Mont Blanc, L'Association des Portes du Soleil, OT).

La durée de conservation des données est de 1 an (durée du partenariat). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation de traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Séverine MUDRY, responsable hébergements et partenariat.